

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°12 du 2 juillet 2019



### Pluies du 25 juin au 1<sup>er</sup> juillet :

Mis à part les quelques mm tombés localement dimanche soir en Saône et Loire (très ponctuellement jusqu'à 12mm sur le secteur de St Gengoux le National), aucune pluie n'a été enregistrée sur les 7 derniers jours.

**Prévisions :** Beau temps en vue avec des températures moins élevées et un possible passage orageux prévu en fin de semaine.

## STADES VEGETATIFS

Malgré les températures caniculaires de la semaine dernière, l'évolution des stades est extrêmement rapide avec des baies qui grossissent à vue d'œil et une pousse toujours très active. Les stades vont actuellement de baies 2-3 mm à taille de pois voire début fermeture pour les parcelles les plus précoces.

Les premiers symptômes d'échaudage ont été identifiés suite à la canicule.

## MILDIU

### - Situation au vignoble

Cette semaine, **237 parcelles** ont été observées dans le cadre du réseau BSV. Sur l'ensemble du vignoble Bourgogne Franche-Comté, 78 % des parcelles ne présentent aucun symptôme de mildiou. Dans 16 % des cas, la fréquence de ceps atteints est comprise entre 1 et 5 %. Seules 6 % des situations révèlent une attaque supérieure à 6 % de ceps touchés. 3 parcelles apparaissent particulièrement concernées dans le Jura (secteur de l'Etoile et centre).

En Bourgogne, la situation demeure particulièrement saine malgré l'apparition de quelques taches isolées (souvent sporulées) dans le courant de la semaine dernière, probablement issues des pluies du 19 au 21 juin.

Dans le Jura, une nouvelle sortie de taches concerne l'ensemble du vignoble et de manière plus marquée dans le secteur déjà bien touché de l'Etoile, Arlay, Le Vernois, ... Dans les parcelles les plus dégradées, des symptômes sur grappes sont notés, sous forme de rot-gris essentiellement et peuvent atteindre une grappe sur 5 dans le réseau BSV, jusqu'à une grappe sur 2 dans une parcelle hors réseau.

### - Etat des contaminations en cours :

En théorie, les contaminations liées aux pluies du 19 au 21 juin se sont extériorisées. Toutefois, compte tenu des températures excessivement élevées, il est possible que quelques taches apparaissent encore ultérieurement.

Dans les secteurs concernés par la pluie du 30 juin (St Gengoux le National principalement), de nouvelles contaminations ont pu avoir lieu. Les symptômes correspondants pourront apparaître en fin de semaine.

### Analyse de risque mildiou :

En Bourgogne, le risque demeure faible à modéré.

Dans le Jura, compte-tenu de symptômes plus fréquents, le risque est plus élevé, notamment dans le centre du vignoble.



### OÏDIUM

**236 observations ont été réalisées sur le réseau BSV.**

- Sur feuilles

Sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté, l'oïdium continue de toucher de nouvelles parcelles et est détecté dans 30 % des cas (contre 23 % la semaine dernière). La Côte d'Or demeure le vignoble le plus concerné avec 55 % des parcelles présentant des symptômes sur feuilles, suivi par le Jura (43 % des vignes atteintes - particulièrement centre et sud du vignoble) et la Saône et Loire (28 % de parcelles touchées).

Une nouvelle progression des niveaux d'attaque est constatée dans les parcelles qui étaient déjà les plus atteintes (vignes de Chardonnay, le plus souvent à historique oïdium). Fait nouveau en Côte d'Or, des parcelles de Pinot Noir sont désormais bien touchées.

Dans l'Yonne, une évolution est notée sur jeunes feuilles dans des parcelles déjà atteintes. Dans la Nièvre, la situation demeure très saine.

- Sur grappes

Les symptômes sur grappes sont eux aussi en progression, en particulier en Côte d'Or (23 % des parcelles BSV avec présence d'oïdium sur grappes), dans le Jura (18 %) et Saône et Loire (10 %).

**En tous secteurs, la vigne reste dans sa période de très forte sensibilité.** En Côte d'Or, Saône et Loire, Jura, et zone contaminée de l'Yonne, le risque est élevé ; ailleurs il reste modéré.

### BLACK-ROT

La maladie demeure particulièrement discrète sur feuilles avec quelques rares taches observées en Mâconnais et dans le Jura. A ce jour, aucun symptôme sur grappes n'a été détecté.

**Les grappes sont toujours dans leur période de grande sensibilité au black-rot (du stade nouaison à début véraison).**

### VERS DE GRAPPE

Les vols de seconde génération de cochylys et eudémis ont débuté avec des niveaux de captures qui sont pour l'instant assez faibles.

### FLAVESCENCE DOREE ET CICADELLES

Voici le lien du message réglementaire n°3 : [http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/spip.php?page=article&id\\_article=1654&id\\_rubrique=289&var\\_mode=calcul](http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=1654&id_rubrique=289&var_mode=calcul)







## ➤ Organisation de la lutte contre le vecteur

### 1<sup>er</sup> traitement :

- Dans les zones soumises à une lutte insecticide obligatoire par arrêté préfectoral, quelle que soit la stratégie (2, ou 2 – 1), le 1<sup>er</sup> traitement qui vise les larves, tant en viticulture conventionnelle que biologique, a dû être réalisé sur la période s'étalant du 20 au 28 juin 2019 en Saône et Loire. Dans le Jura, si cette première intervention n'a pas été encore effectuée, sa réalisation est possible jusqu'au 05 juillet inclus.

### 2<sup>ème</sup> traitement :

#### - stratégie 2 :

- o viticulture biologique: le 2<sup>ème</sup> traitement est à réaliser 8 à 10 jours après le 1<sup>er</sup> traitement.
- o viticulture conventionnelle: le 2<sup>ème</sup> traitement est à réaliser 14 jours après le 1<sup>er</sup> traitement.

#### - stratégie 2 – 1 :

##### Bourgogne

- o viticulture biologique : le 2<sup>ème</sup> traitement n'est pas obligatoire pour toutes les zones soumises à cette stratégie. Toutefois pour information, les comptages sont réalisés uniquement dans les parcelles déclarées (secteur de Montagny les Buxy). Pour les autres nous n'avons pas d'information.
- o viticulture conventionnelle : les comptages seront réalisés dans le courant de la semaine, information dans le prochain message réglementaire.

##### Jura

- o Les comptages seront réalisés dans le courant de la semaine, information dans le prochain message réglementaire.

- En parcelles de vignes-mères de greffons et de porte-greffes, la stratégie insecticide repose sur l'application de 3 traitements. Le premier est toujours possible jusqu'au 05 juillet inclus dans le Jura. En Bourgogne, le 2<sup>ème</sup> traitement est à réaliser en fin de rémanence des produits.

- En pépinières, la lutte sera maintenue en continu jusqu'à la disparition des adultes.

## Prochain BSV : mardi 9 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto

Action co-pilotée par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Avec la participation financière de : Établissement public du ministère de l'Environnement